

Appel à Projets Jeunes

ENVIE D'AGIR

**Soutien aux initiatives
portées par les jeunes**

2025

Intitulé du projet :

Structure porteuse du projet (l'association de jeunes ou de la structure qui les accompagne) :

Date limite de dépôt des dossiers le 1er mai 2025.

Soutien aux initiatives portées par les jeunes, passer de l'idée au projet...

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER !

La bourse Envie d'Agir 34 permet de soutenir les projets des 13-25 ans, montés par leurs propres moyens ou avec le soutien d'une association. Le projet devra présenter un caractère de défi d'autonomie, d'insertion sociale et/ou professionnelle.



Vous trouverez ci-après tous les éléments pour constituer votre demande. Les différents documents peuvent être complétés en ligne. Il est nécessaire de les imprimer, de les signer et de les retourner impérativement avant le 28 avril 2025, par mail, à l'adresse suivante : enviedagir34@crij.org

Merci d'indiquer en objet du mail « Projets Jeunes 2025 » et le nom de la structure accompagnant éventuellement votre projet.

Vous retrouverez en page 14 les coordonnées des référents qui peuvent répondre à vos questions.

LES OBJECTIFS

Les partenaires ont décidé de soutenir des projets qui tiennent compte de vos attentes et répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser votre autonomie en élaborant des actions qui concernent les jeunes
- Susciter votre initiative en favorisant votre prise de responsabilité
- Contribuer à votre épanouissement et à votre intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale
- Vous rendre acteurs de votre territoire et plus généralement vous rendre acteurs de votre vie
- Encourager l'expression de vos talents, de votre capacité d'action et de création
- Valoriser des démarches innovantes, mobilisatrices et citoyennes.

QUI PEUT RÉPONDRE ?

Pour déposer une demande, vous devez :

- Résider dans l'Hérault
- Être âgé de 13 à 25 ans révolus
- Rechercher la mixité fille/garçon.

Le projet peut être réalisé, soit individuellement, soit par un groupe de 2 à 15 jeunes.

Vous avez la possibilité d'être représenté par une structure associative ou une collectivité. Dans ce cas, le projet doit être construit et réalisé par les jeunes.

QUELS TERRITOIRES ?

Votre projet peut être mis en œuvre sur l'ensemble du département de l'Hérault. Une attention particulière sera portée aux projets réalisés au sein des Zones de Revitalisation Rurales et/ou France Ruralités Revitalisation ou sur un des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1. L'appel à projets vise à soutenir des projets conçus et imaginés par les jeunes.

Dès lors, les projets présentés devront faire apparaître clairement :

- Votre idée
- Votre prise de responsabilité dans le montage et la conduite du projet, et ce, dès la phase d'élaboration
- Votre participation concrète dans la mise en œuvre du projet.

2. Le projet peut être présenté de manière individuelle ou collective.

Quelques exemples de structures pouvant vous accompagner :

- Un centre social ou un espace de vie sociale
- Une maison de quartier ou une maison des jeunes et de la culture
- Un foyer rural
- Une association
- Un point information jeunesse, une mission locale des jeunes, un service jeunesse d'une collectivité territoriale, d'une intercommunalité
- Une fédération d'éducation populaire.

La structure devra alors démontrer votre prise de responsabilité dans le montage et la conduite du projet dès la phase d'élaboration ainsi que votre participation concrète dans la mise en œuvre.

Pour les jeunes mineurs, la structure s'attachera à favoriser l'association de vos parents dans le montage du projet (réunions d'informations, de préparation, de bilan...)

Le budget du projet proposé devra limiter la part des charges de personnel.

QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE FINANCÉES ?

Les projets devront démontrer votre engagement de la conception à la mise en œuvre de votre projet, dans un ou plusieurs des champs d'actions suivants :

- La citoyenneté, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations
- L'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel et interculturel, etc.)
- La culture et les sports (ex : montage d'une pièce de théâtre)
- La prévention par les jeunes et pour les jeunes sur la santé, le bien-être

PROCÉDURE DE FINANCEMENT

L'aide apportée aux projets des jeunes est attribuée dans le cadre d'une procédure de sélection. Les candidats doivent être soutenus par une association ou une collectivité territoriale pour que la bourse puisse être versée sur le compte de l'association ou collectivité qui sera consacré au projet, ou bien que le lauréat puisse envoyer la facture à l'organisme qui le soutient afin qu'il puisse acheter le matériel pour son projet. Les projets seront étudiés par un jury pour s'assurer de leur recevabilité. Les jeunes pourront être amenés à présenter leur projet devant ce jury en étant éventuellement accompagnés de leur référent. Vous devrez présenter oralement les projets répondant à l'ensemble des critères précédemment énoncés devant une des commissions fixées aux dates suivantes : en mai 2025.

Après confirmation de votre éligibilité, nous vous enverrons un lien via un doodle (calendrier numérique) pour vous positionner sur les dates de ces commissions. Vous pouvez utiliser tout type de support pour présenter votre projet : vidéos, audios, power point, etc. Le matériel nécessaire sera mis à disposition.

N'hésitez pas à être créatifs !

A l'issue de cette présentation, la commission se réunira pour délibérer sur le soutien ou non du projet présenté.

Toute modification ou annulation dans la réalisation du projet doit être signalée.

ÉVALUATION ET BILAN

Votre projet devra faire l'objet d'un bilan écrit qui pourra être complété de tout élément que vous estimez utile (montage photo, réalisation vidéo, compte rendu écrit, ...). Nous vous demandons d'y apporter la plus grande attention.

Pour les projets individuels ou accompagnés par une structure, vous devez faire apparaître sur les principaux documents informatifs ou promotionnels (affiches, programmes, etc...) les logos du SDJES 34 et réseau IJ34.

Si votre projet a été accompagné par une structure, le référent de votre projet s'engage à vous soutenir dans l'élaboration de votre fiche évaluation et à la compléter si nécessaire.

Le non-respect de cette obligation pourra entraîner la mise en place d'une procédure de remboursement des sommes déjà versées, ainsi que le non-financement pour l'année suivante des projets retenus.

PROJETS JEUNES 2025

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

PROJET INDIVIDUEL

FILLE ☐ GARÇON ☐

DE 13 À 17 ANS :

DE 18 À 25 ANS :

PROJET COLLECTIF

COMPOSITION DU GROUPE DE JEUNES

NOMBRE DE FILLES :

NOMBRE DE GARÇONS :

TOTAL :

NOMBRE DE 13 À 17 ANS :

NOMBRE DE 18 À 25 ANS :

PROJET INDIVIDUEL ☐

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

ADRESSE MAIL

TÉL

PROJET COLLECTIF AVEC RÉFÉRENT DU PROJET ET STRUCTURE PORTEUSE ☐

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

ADRESSE MAIL

TÉL

NOM DE LA STRUCTURE :

NUMÉRO SIRET ET/OU SIREN DE LA STRUCTURE :

NUMÉRO DU REGISTRE NATIONAL DES ASSOCIATIONS

ADRESSE POSTALE DU SIÈGE SOCIAL DE LA STRUCTURE :

NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE :

PROJET COLLECTIF ACCOMPAGNÉ PAR UNE STRUCTURE ☐

NOM DE LA STRUCTURE :

NUMÉRO SIRET ET/OU SIREN DE LA STRUCTURE :

NUMÉRO DU REGISTRE NATIONAL DES ASSOCIATIONS :

ADRESSE POSTALE DU SIÈGE SOCIAL DE LA STRUCTURE:

NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA STRUCTURE :

ADRESSE POSTALE DE LA DÉLÉGATION LOCALE (SI DIFFÉRENTE DU SIÈGE) :

NOM DU REPRÉSENTANT DE LA DÉLÉGATION LOCALE (SI DIFFÉRENT DU
REPRÉSENTANT LÉGAL) :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE DU PROJET AU SEIN DE LA
STRUCTURE :

LE PROJET

INTITULÉ DU PROJET :

TYPE DE PROJET : (VOUS POUVEZ COCHER PLUSIEURS CASES)

- ☐ LA CITOYENNETÉ ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS,
- ☐ ANIMATION LOCALE (AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, SOLIDARITÉ DE VOISINAGE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL ET INTERCULTUREL...)
- ☐ LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE,
- ☐ LA MOBILITÉ,
- ☐ LA CULTURE ET LES SPORTS,
- ☐ LA PRÉVENTION PAR LES JEUNES ET POUR LES JEUNES SUR LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE...
- ☐ AUTRES

PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET : DU AU 2025

DESCRIPTION DU PROJET :

EN QUOI CONSISTE VOTRE PROJET ?

COMMENT ALLEZ-VOUS LE METTRE EN PLACE ? OÙ ? AVEC QUI ?

DES PERSONNES VOUS AIDENT-ELLES POUR RÉALISER CE PROJET ? SI OUI, COMMENT ?

QUELS SERAIENT VOS CRITÈRES DE RÉUSSITE ?

GROUPE DE JEUNES PORTEURS DU PROJET :

QUI EST À L'INITIATIVE DU PROJET ? D'OÙ VOUS EST VENUE L'IDÉE DE CE PROJET?

COMMENT ALLEZ-VOUS FINANCER VOTRE PROJET?

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LA PRÉSENTATION FINALE DE VOTRE PROJET ? QUELS SUPPORTS ALLEZ-VOUS UTILISER POUR LE DIFFUSER ? (TEXTE, RADIO, PHOTO, VIDÉO...)

ENVISAGEZ-VOUS DES SUITES À VOTRE ACTION ?

A l'attention des structures : pour les projets collectifs dits "de structures", d'autres pistes de financements pourront vous être proposées, merci d'être vigilants aux attendus de cet appel à projets.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Le budget prévisionnel doit être obligatoirement équilibré

La subvention «Projet jeunes» ne doit pas dépasser 80% du coût du projet.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat matériel		Subvention	
		Envie d'Agir	
		Intercommunalité	
Alimentation		Région	
Services extérieurs		Commune	
Hébergement		Autres financements Etat	
Documentation		Autres financements Conseil départemental	
Assurance		Autres financements MSA	
Autres services		Autres financements CAF	
Déplacements		Autres subventions à préciser	
Rémunérations liées à l'accompagnement		Autofinancement à préciser :	
Autres (à préciser)			
Total		Total	

Fait à

Le..... /...../ 2025

Signature et tampon de la structure

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Dans tous les cas :

Le présent dossier complété et signé

En plus,

Pour les projets individuels

- Le RIB au nom du demandeur ou du/des parent(s) ayant signé l'autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation parentale pour chaque mineurs non accompagnés par une structure

Pour les projets collectifs soutenus par une structure (qu'elle soit seulement structure porteuse ou qu'elle soit structure qui accompagne)

- Le pouvoir ou mandat si le signataire n'est pas le représentant légal
- Un relevé d'identité bancaire

Pour une association :

- Le récépissé de déclaration en Préfecture
- Les statuts datés et signés
- La liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau

Ces documents sont à renvoyer par mail à l'adresse suivante:
enviedagir34@crij.org

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Pour tout renseignement ou toute difficulté pour remplir le dossier, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- ☐ CRIJ – Dorine MEGLIOLI: dorine.meglioli@ac-montpellier.fr
- ☐ SDJES – Carole DELMAS : carole.delmas@ac-montpellier.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(POUR LES PROJETS INDIVIDUELS)

Je soussigné(e)

M'engage à :

- Réaliser le projet présenté en fonction des aides obtenues
- Permettre le contrôle de l'utilisation de toute subvention attribuée
- Contracter les garanties d'assurance nécessaires au projet
- Envoyer un mail à enviedagir34@crij.org pour confirmer la date de réalisation définitive du projet
- Établir un compte-rendu détaillé dès la réalisation du projet

Fait à, le / / 2025

Signature du jeune porteur du projet

Signature d'un représentant légal du jeune s'il est mineur
(joindre en plus l'autorisation parentale)

AUTORISATION PARENTALE

(POUR CHAQUE MINEURS NON ACCOMPAGNES
PAR UNE STRUCTURE)

Je soussigné(e)

Demeurant à (adresse postale complète)

- ☐ Parent
☐ Tuteur légal

Autorise :

Nom

Prénom

A déposer une demande pour le «Projet jeunes» 2025 sous l'intitulé

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de dépôt de dossier.

Date:/...../2025

Signature

A dupliquer autant que de besoin

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(POUR LES PROJETS COLLECTIFS EN LIEN
AVEC UNE STRUCTURE)

Je soussigné(e) []

Responsable légal(e) de la structure : []

M'engage à verser l'intégralité de la subvention perçue au bénéfice du projet intitulé :

[]

Fait à, le.../... / 2025

Cachet de l'organisme

Signature du responsable légal(e)

Je soussigné(e) []

Tuteur en charge de l'accompagnement de la réalisation du projet intitulé :

[]

M'engage à accompagner le ou les jeunes référent(s) du projet cité ci-dessus et à :

- Réaliser le projet présenté en fonction des aides obtenues,
- Permettre le contrôle de l'utilisation de toute subvention attribuée,
- Contracter les garanties d'assurance nécessaires au projet,
- Envoyer un mail à enviedagir34@crij.org pour confirmer la date de réalisation définitive du projet,
- Faire établir par le jeune porteur du projet un compte-rendu détaillé dès la réalisation du projet.

Fait à, le.../... / 2025

Cachet de l'organisme

Signature du tuteur référent